



ÉLECTIONS 2022

PROFESSIONNELLES

Votons la cgt
Une force à vos côtés

REPRESENTANT.ES

(Commissions Administratives Paritaires)
(Commission Consultative Paritaire)

CAPL
CAPD
CCP

DU 1^{ER} AU 8 DECEMBRE 2022,

Les CAPL/D et CCP

Les Commissions Administratives Paritaires et la Commission Consultative Paritaire sont des instances composées d'autant de représentants du personnel élus que l'administration. Elles rendent des avis sur les déroulements de carrière des agents, entre autres pour :

- ⇒ Les révisions d'évaluations professionnelles
- ⇒ Les refus de mutation, de détachement, de disponibilité, de temps partiel ou de titularisation.
- ⇒ Les situations disciplinaires

- Vous allez élire vos représentants pour les :
- ▶ **CAP locales (CAPL)** pour les agents titulaires;
 - ▶ **CAP départementales (CAPD)** pour les agents titulaires qui ne disposent pas d'instance locale dans leur établissement (CAPL);
 - ▶ **CCP** pour les agents contractuels.

Dans un contexte de dégradation des conditions de travail, personne n'est à l'abri de rencontrer des difficultés au cours de sa carrière (mauvaises évaluations, maladie, disciplinaire, souffrance au travail, problèmes de carrière, etc.)

Les représentants CGT sont là pour vous accompagner et vous défendre dans les instances CAP et CCP face à une administration, pas toujours bienveillante !

Voter pour les listes CGT, c'est faire le choix de représentants de proximité, expérimentés dans les accompagnements individuels, engagés pour une meilleure justice sociale.

**ÊTRE ENTENDUS
Représentés
SOUTENUS**



Attention ! Du résultat des élections découlera les désignations des représentants pour les commissions relatives aux accidents de travail et maladies professionnelles : **Votez CGT !**

Les représentants CGT sont vos collègues, ils militent et revendiquent à vos côtés, au plus près de la réalité de votre travail et des services.

